

Filière  
Santé-Social

Arrêté du  
2/02/2022



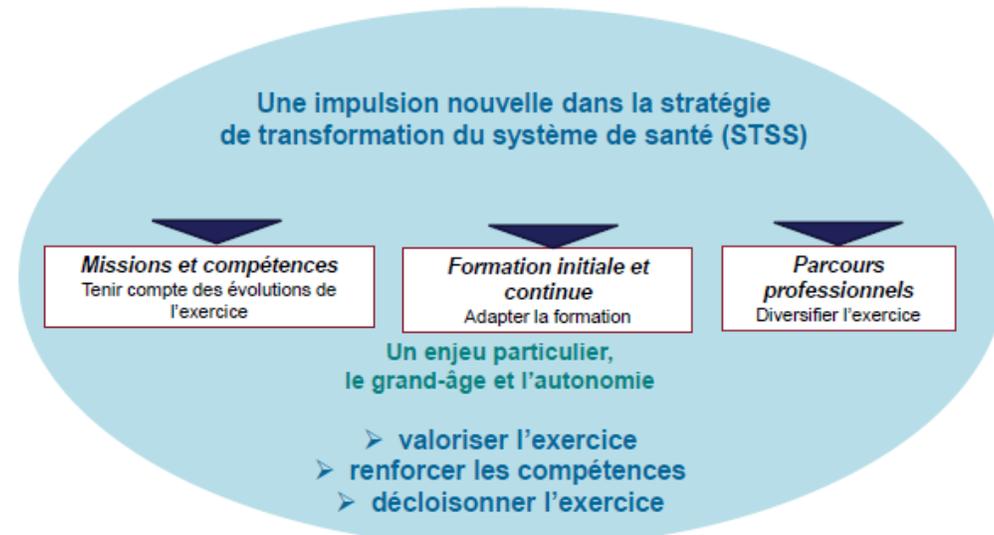
Rénovation  
BAC PRO ASSP



EVOLUTION DU  
SECTEUR  
PROFESSIONNEL

REINGENIERIE  
DES  
FORMATIONS  
SANTE/SOCIAL

## CONTEXTE ET ENJEUX

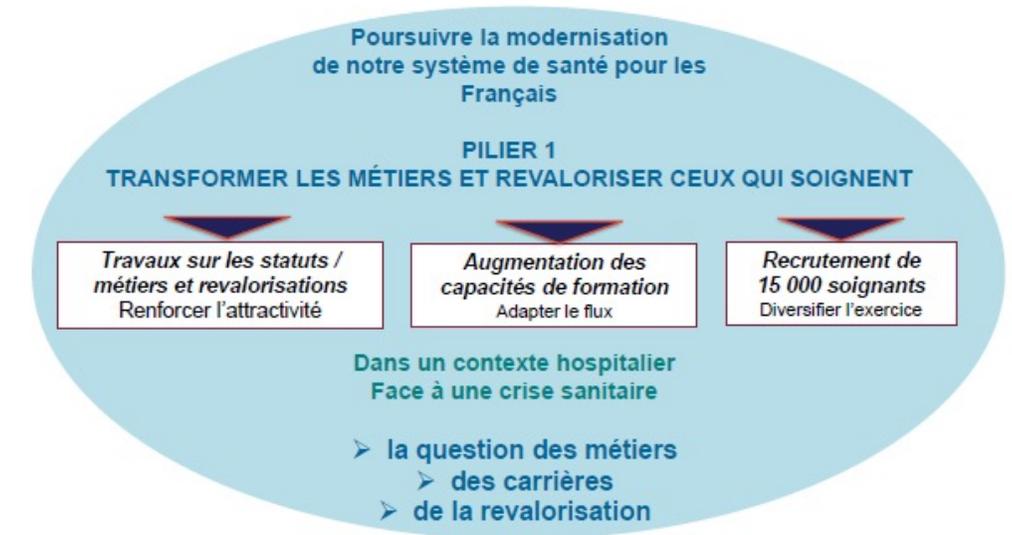


**Ma santé 2022** : Annoncée en septembre 2018 par le président de la république, MA SANTE 2022 propose une vision d'ensemble et des réponses globales aux défis auxquels est confronté le système de santé français.

Ma santé 2022 va favoriser **une meilleure organisation des professionnels de santé** qui devront travailler ensemble et mieux coopérer au service de la santé des patients.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/>

## CONTEXTE ET ENJEUX



**Sécurité de la santé 08/2020** : Le pilier 1 prévoit de transformer les métiers et de revaloriser ceux qui soignent : renforcer l'attractivité, adapter les flux, diversifier l'exercice...

**PNF: Sylvie Thiais, conseillère pédagogique nationale, sous-direction des ressources humaines du système de santé**

## Plan pour les métiers du grand âge et de l'autonomie

- ❑ **Rapport LIBAULT 03/19** : Les enjeux liés aux métiers du Grand âge sont une priorité
- ❑ **Rapport EL KHOMRI 10/19** : Moderniser les formations et changer l'image des métiers (agir sur la sélection et les contenus de formation)
- ❑ **Mission LAFORCADE 04/21** : Simplifier l'entrée en formation, développer l'apprentissage, sécuriser les parcours

**Rapport LIBAULT** : mars 2019

Concertation grand âge et autonomie

*Le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait d'environ 200 000 personnes (+15 %) entre 2015 et 2030 selon le scénario bas, de 320 000 (+25 %) selon le scénario intermédiaire et de 410 000 (+33 %) selon le scénario haut (DREES)*

*Besoin d'une augmentation de 20% ETP travaillant auprès des personnes âgées d'ici 2030 en raison de l'évolution démographique*



Les enjeux liés aux métiers du Grand âge une priorité

**Rapport EL KHOMRI**, Grand âge et autonomie, octobre 2019

*Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge*

- Assurer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération
- Donner une priorité forte à la réduction de la sinistralité et à l'amélioration de la qualité de vie au travail
- **Moderniser les formations et changer l'image des métiers**
- Innover pour transformer les organisations
- Garantir la mobilisation et la coordination des acteurs et des financements au niveau national et dans les territoires



Agir sur la sélection et le contenu des formations  
Gratuité de la formation

**Mission LAFORCADE**

Coordination nationale du plan des métiers du grand âge

*Fluidifier et diversifier les voies d'accès aux métiers de l'accompagnement des personnes dépendantes, sécuriser la réussite des parcours de formation, de prévenir les ruptures, et renforcer les embauches*



- Développer l'apprentissage
- Simplification du régime des autorisations
- Simplification à l'entrée en formation

## RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

1000

**Les 1 000 premiers jours**  
Là où tout commence

Une nouvelle politique publique et une nouvelle approche du soutien à la parentalité

Une importance décisive des 1000 premiers jours de la vie, tant pour les parents que les enfants.

La place essentielle de l'auxiliaire de puériculture parmi les professionnels de la petite enfance engagés dans cette démarche

AP



### Les 1000 premiers jours 09/2020 : Nouvelle approche du soutien à la parentalité

- Un discours de santé publique cohérent
- Un accompagnement personnalisé aux parents
- Une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents
- Donner du temps et des espaces adaptés aux familles et à leurs jeunes enfants
- Développer la recherche, l'évaluation des pratiques et la formation des professionnels

En application de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** », 11 commissions professionnelles consultatives communes à plusieurs ministères sont créées.

Leur rôle : examiner les projets de création, de révision et de suppression des diplômes ou titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'état. Les 600 diplômes professionnels de l'éducation nationale sont répartis sur l'ensemble des CPC.

### Extrait de l'article 31

*« Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées »*

Des blocs de compétences peuvent être communs à des certifications différentes, afin de faciliter les parcours de formation (équivalences, allègements, dispenses).



# Missions et compétences

**Objectif** : Tenir compte des évolutions de l'exercice et adapter les formations des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture aux enjeux de santé pour renforcer leurs compétences et sécuriser leurs exercices

## 1- Actualiser les Référentiels Activités Compétences (RAC) des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture sur la base :

- des travaux réalisés en 2017
- des engagements ministériels
- des évolutions technologiques de la prise en soins avec des spécificités métiers
  - prévention de la perte d'autonomie et du repérage des fragilités de l'avancée en âge
  - accompagnement et inclusion des enfants montrant des anomalies de la trajectoire neuro-développementale

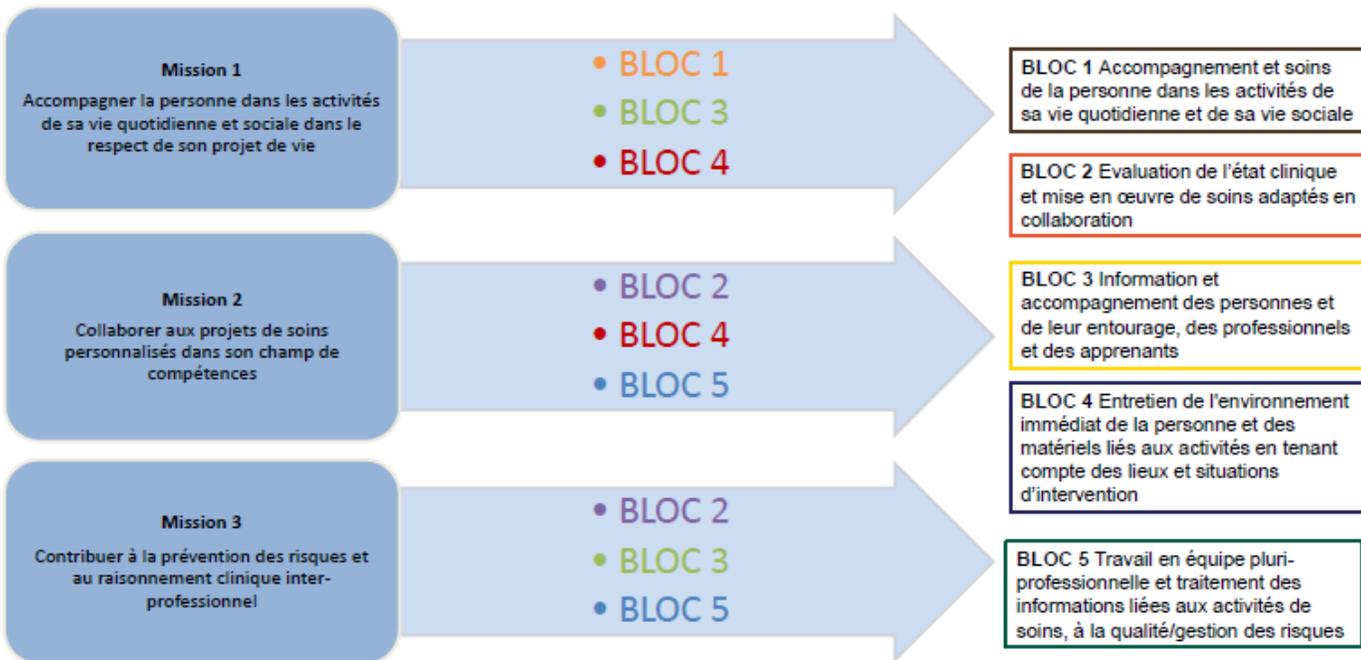
## 2- Construire les référentiels selon la méthodologie des blocs de compétences qui favorise les parcours professionnels facilitant les reconversions

## 3- Réinterroger la collaboration entre infirmier, aide-soignant et auxiliaire de puériculture par une actualisation des actes professionnels des infirmiers

## Les 3 missions

AS

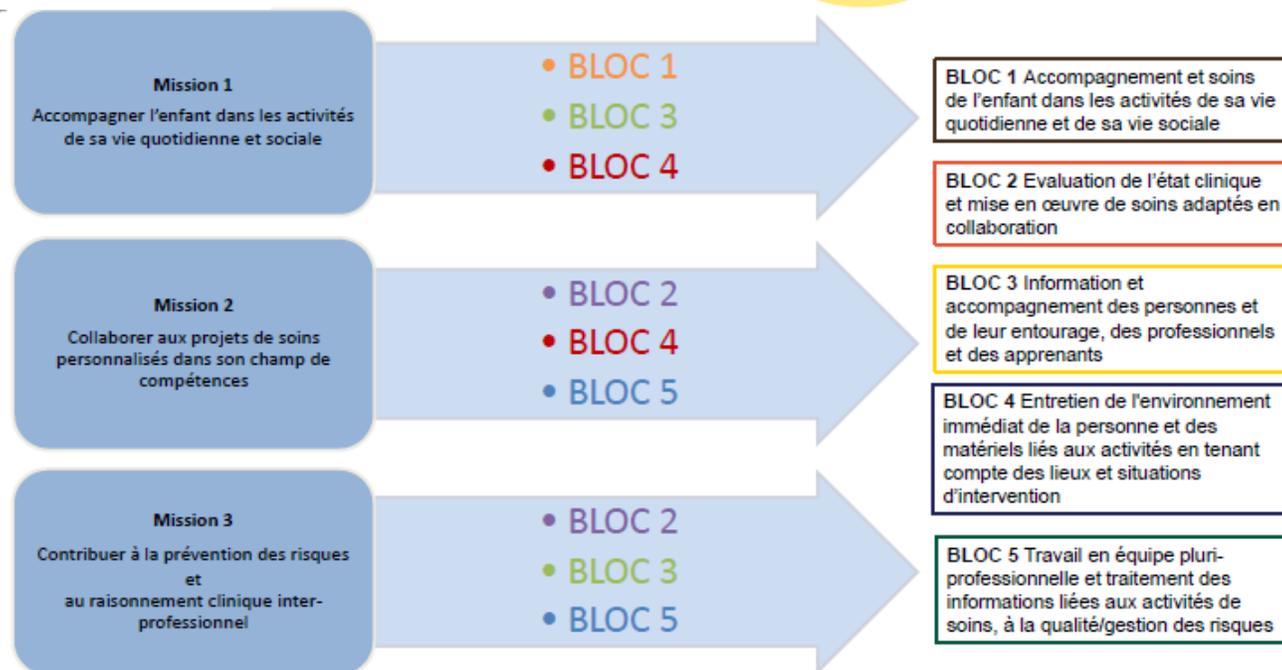
Direction générale de l'offre de soins



## Les 3 missions

AP

Direction générale de l'offre de soins



**Ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome de l'activité professionnelle**

**Une double approche par compétences et par module de formation permet de définir les équivalences entre certifications, les allègements ou dispenses de formation vers le DEAS et le DEAP**

**Comparaison entre les référentiels de compétences et les critères d'évaluation des compétences des deux certifications concernées :**

Proposition d'équivalences *lorsque les compétences et critères sont équivalents* avec deux possibilités :

- Equivalences entre blocs de compétences
- Equivalences entre compétences au sein d'un bloc

**Comparaison entre les référentiels de formation des deux certifications concernées :**

Proposition d'allègement, voire de dispense, de formation *lorsque certains éléments de compétences sont présents et d'autres sont absents ou lorsque les compétences sont proches mais dans un contexte d'exercice du métier différent*

**Impacts sur le parcours de formation de l'apprenant :**

- Equivalences entre blocs de compétences : Le bloc validé pour une certification permet d'acquérir le bloc de l'autre certification sans formation ni évaluation
- Equivalences entre compétences au sein d'un bloc : une compétence validée pour une certification permet d'acquérir la compétence de l'autre certification sans formation ni évaluation de la dite compétence au sein du bloc
- Allègement ou dispense de formation : vise un module de formation donné (le candidat suit une formation réduite aux connaissances manquantes mais est évalué sur l'ensemble du bloc)

## **Certifications ouvrant droit à des équivalences et/ou des allègements / dispenses de formation vers le DEAS et le DEAP ...**

*Personnes titulaires des titres ou diplômes suivants :*

- le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture / d'aide-soignant ;
- le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- le titre professionnel d'agent de service médico-social ;

et pour le DEAP : le CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

**... conduisant à des parcours de formation individualisés**